

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
DU SYNDICAT DES PROFESSEUR-E-S DU COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER-GARNEAU  
TENUE LE JEUDI 7 MARS 2019, À 12 H, AU LOCAL M-0220**

**1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard  
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Présentation des invité-e-s;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 21 février 2019;
4. Mouvement de grève générale mondiale pour le climat (27 septembre 2019);
5. Modification aux Statuts (Avis de motion du 19 février 2019);
6. Information :
  - 6.1. Négociation 2020 : alliance sectorielle;
  - 6.2. Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel : suivi;
  - 6.3. Comité Les Allié-e-s;
7. Clôture de la séance.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

**2. PRÉSENTATION DES INVITÉ-E-S**

L'Assemblée accueille Anne Rufiange du collectif *La Planète s'invite au Parlement*.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 21 FÉVRIER 2019**

Il est PROPOSÉ par Geneviève Côté  
et APPUYÉ par Marc-Antoine Nadeau

que l'Assemblée générale du SPCFXG approuve le procès-verbal de l'assemblée générale du 21 février 2019.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **4. MOUVEMENT DE GRÈVE GÉNÉRALE MONDIALE POUR LE CLIMAT (27 SEPTEMBRE 2019)**

François Chassé, président, présente le point.

L'Assemblée assiste à une présentation d'Anne Rufiange, du collectif *La Planète s'invite au Parlement*, concernant la crise climatique et le mouvement de grève générale mondiale pour le climat en vue du 27 septembre 2019.

CONSIDÉRANT que les conséquences graves du dérèglement climatique au Québec augmentent rapidement (inondations, sécheresses, décès liés aux canicules, maladies, fragilisation des infrastructures, perte de la biodiversité, etc.);

CONSIDÉRANT que franchir la barre des deux degrés d'augmentation de la température planétaire comporte le risque grave que le dérèglement climatique s'emballe de façon exponentielle;

CONSIDÉRANT que les conséquences d'un dérèglement climatique incontrôlé sont un danger réel pour la survie de nos enfants et de leurs enfants (pénuries alimentaires, explosion des conflits, mortalité accrue, etc.);

CONSIDÉRANT que la négligence et l'inaction des gouvernements à cet égard peuvent être considérées comme un manquement à leur mission première et une atteinte aux droits humains,

Il est PROPOSÉ par Anik Daigle  
et APPUYÉ par Karine Dion

que l'Assemblée générale du SPCFXG appuie officiellement les trois revendications du mouvement *La Planète s'invite au Parlement*, c'est-à-dire demander aux trois paliers de gouvernement de :

- 1) s'assurer, à travers des campagnes de sensibilisation régulières, que la population est pleinement informée de la gravité des dérèglements climatiques et de l'effondrement de la biodiversité;
- 2) adopter une loi climatique qui force l'atteinte des cibles de GES recommandées par le GIEC pour limiter le réchauffement du climat à 1,5 degré (le GIEC estime qu'une réduction des émissions nettes de CO<sub>2</sub> de 45 % pour 2030 et de 100 % pour 2050, accompagnée d'une forte réduction des autres GES, donnerait à l'humanité 66 % de chances d'atteindre cet objectif; l'année de référence est 2010);
- 3) interdire tout nouveau projet d'exploration ou d'exploitation des hydrocarbures, et mettre un terme à toutes les subventions directes ou indirectes aux combustibles fossiles.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

#### **5. MODIFICATIONS AUX STATUTS (AVIS DE MOTION DU 19 FÉVRIER 2019)**

Danielle Lambert, secrétaire-trésorière, présente le point.

La présentation des propositions respecte l'ordre de leur adoption en assemblée générale.

PROPOSITION 10 :

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif  
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 37 en ajoutant « *Officiers syndicaux* » au début du paragraphe a) et « *Autres comités* » au début du paragraphe b), en remplaçant dans le paragraphe a) « à l'assemblée générale annuelle » par « *lors d'une assemblée générale régulière qui se tient avant le dépôt du projet de répartition des ressources prévu à la clause 8-5.08 de la convention collective* » et en remplaçant dans le paragraphe b) « cette même assemblée » par « *l'assemblée* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À LA MAJORITÉ.**

PROPOSITION 3 :

Il est PROPOSÉ par Bassam Adam  
et APPUYÉ par Guy-Antoine Dorval

que l'Assemblée générale du SPCFXG remplace l'article 24 des Statuts par le suivant :

« *L'Exécutif du Syndicat présente un bilan des activités des officiers à l'assemblée générale régulière où se tient l'élection des officiers syndicaux.* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 1 :

Il est PROPOSÉ par Guy-Antoine Dorval  
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 14 des Statuts en remplaçant les sous-paragraphes 4 à 8 du paragraphe a) par les suivants :

« *4- les états financiers et le budget;*  
*5- les rapports des comités à l'exception du rapport annuel prévu à l'article 24;*  
*6- les élections aux différents comités, à l'exception de celle des officiers syndicaux;*  
*7- les autres questions à incidence budgétaire.* ».

AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Marc-Antoine Nadeau  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

de remplacer « celle des officiers syndicaux » par « *celles des officiers syndicaux déjà réalisées* ».

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 14 des Statuts en remplaçant les sous-paragraphes 4 à 8 du paragraphe a) par les suivants :

- « 4- *les états financiers et le budget;*
- 5- *les rapports des comités à l'exception du rapport annuel prévu à l'article 24;*
- 6- *les élections aux différents comités, à l'exception de celles des officiers syndicaux déjà réalisées;*
- 7- *les autres questions à incidence budgétaire. ».*

**LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 2 :

Il est PROPOSÉ par Darquise Tardif  
et APPUYÉ par Josée Paquette

que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le paragraphe m) de l'article 22 des Statuts en remplaçant « l'assemblée générale annuelle » par « *l'élection des officiers syndicaux* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 4 :

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le paragraphe a) de l'article 27 des Statuts en remplaçant « devient membre dès son élection » par « *en est membre d'office* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 5 :

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le paragraphe b) de l'article 28 des Statuts en remplaçant « dès son élection » par « *d'office* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 6 :

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette  
et APPUYÉ par Karine Dion

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 32 des Statuts en remplaçant au paragraphe d) « fait partie ex-officio » par « *est membre d'office* » et en ajoutant le paragraphe f) suivant :

*« f) elle ou il annonce si elle ou il souhaite demander le renouvellement de son mandat pour l'année suivante, au plus tard, un (1) mois avant la tenue de l'élection des officiers syndicaux. ».*

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 7 :

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette  
et APPUYÉ par Karine Dion

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 33 des Statuts en remplaçant au paragraphe c) « fait partie ex-officio » par « *est membre d'office* » et en ajoutant le paragraphe e) suivant :

*« e) elle ou il annonce si elle ou il souhaite demander le renouvellement de son mandat pour l'année suivante, au plus tard, un (1) mois avant la tenue de l'élection des officiers syndicaux. ».*

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

PROPOSITION 8 :

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Nathalie Robitaille

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le paragraphe a) de l'article 35 des Statuts en remplaçant « l'assemblée générale annuelle » par « *l'élection des officiers syndicaux* » et en remplaçant les paragraphes c) et d) par les paragraphes qui suivent :

*« c) Ces deux (2) personnes exercent leur mandat lors de l'élection des officiers syndicaux en assemblée générale régulière et de l'élection des représentantes ou représentants du Syndicat aux divers organismes, comités, commissions et conseils lors de l'assemblée générale annuelle.*

*d) La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élections ont droit de vote. ».*

## AMENDEMENT

Il est PROPOSÉ par Gabriel Bouchard  
et APPUYÉ par Marc-Antoine Nadeau

de reformuler la proposition afin de prévoir que la désignation d'une présidente ou d'un président et d'une ou d'un secrétaire d'élections soit faite de façon distincte pour l'élection des officiers syndicaux et pour l'élection des représentantes ou représentants du Syndicat aux divers organismes, comités, commissions et conseils.

**L'AMENDEMENT EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

VOTE SUR LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE :

IL EST PROPOSÉ que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie le paragraphe a) de l'article 35 des Statuts en remplaçant « l'assemblée générale annuelle » par « *l'élection des officiers syndicaux* » et en remplaçant les paragraphes b), c) et d) par les paragraphes qui suivent :

*« b) Au moins trente (30) jours avant la tenue de l'élection des représentantes ou représentants du Syndicat aux divers organismes, comités, commissions et conseils lors de l'assemblée générale annuelle, l'Assemblée désigne une présidente ou un président et une ou un secrétaire d'élections.*

*c) Ces personnes ne peuvent être candidates ou candidats à aucun des postes en élection pendant leur mandat.*

*d) La présidente ou le président et la ou le secrétaire d'élections ont droit de vote. ».*

**LA PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## PROPOSITION 9 :

Il est PROPOSÉ par Josée Paquette  
et APPUYÉ par Darquise Tardif

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 36 des Statuts en remplaçant « de l'assemblée générale annuelle se fait au plus tard le dixième jour ouvrable précédant celui de cette assemblée » par « *des officiers syndicaux et des représentantes ou représentants du Syndicat aux divers organismes, comités, commissions et conseils se fait au plus tard le dixième jour ouvrable précédant celui de l'assemblée où se tiennent ces élections.* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## PROPOSITION 11 :

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Nadia Beaudoin

Que l'Assemblée générale du SPCFXG modifie l'article 39 des Statuts en remplaçant dans le titre « DE L'EXÉCUTIF » par « *DES OFFICIERS SYNDICAUX* », au paragraphe a) « membre de l'Exécutif » par « *officière ou officier* » et aux paragraphes a) et b) « annuelle » par « *régulière où se tient l'élection des officiers syndicaux.* ».

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

## **6. INFORMATION**

### **6.1. Négociation 2020 : alliance sectorielle**

Hélène Nazon, vice-présidente à l'information, présente le point.

Lors de la dernière négociation, la FNEEQ a fait alliance avec la FEC-CSQ au sein de l'Alliance des syndicats des professeures et des professeurs de cégep (ASPPC). Le bilan positif de cette alliance a amené la FNEEQ à entamer des discussions exploratoires pour négocier une alliance sectorielle en vue de la prochaine négociation. Lors du Regroupement cégep des 28 février et 1<sup>er</sup> mars, le Comité de négociation et de mobilisation a présenté les deux points de rupture qui compromettent une alliance possible avec la FEC-CSQ : le refus de la FEC-CSQ de respecter le protocole de solidarité conclu entre la CSN, la CSQ et la FTQ (non-maraudage) et son refus de tenir une réunion entre les deux comités de négociation. Le Regroupement cégep a mandaté ses représentantes et représentants de cesser les discussions exploratoires tant que la FEC-CSQ ne s'engagera pas à discuter des balises énoncées par le Regroupement cégep et à respecter le protocole de solidarité conclu entre la CSN, la FTQ et la CSQ.

### **6.2. Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel : suivi**

Jean Francis Matteau, vice-président aux relations du travail, présente le point.

Le Comité de consultation qui travaille actuellement sur la *Politique visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel* s'est réuni le 27 février. La plupart des demandes syndicales ont été intégrées à la politique et le travail en comité se déroule bien. Les modifications au code de conduite qui ont été adoptées lors de l'assemblée générale du 31 janvier seront intégrées à la politique. Toutefois, il y aura un « guichet » à deux entrées à la place de deux personnes désignées : une pour les étudiantes et étudiants (accueil psychosocial) et une pour les membres du personnel (DRH).

### **6.3. Comité Les Allié-e-s**

François Chassé, président, présente le point.

Le Comité Les Allié-e-s pour la diversité sexuelle du Cégep Garneau est à la recherche de deux personnes pour représenter le corps professoral. Le Comité vise à diffuser de l'information concernant des enjeux relevant de la diversité sexuelle. Les professeur-e-s qui sont intéressés à faire partie de ce comité peuvent contacter le Syndicat.

### **7. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est PROPOSÉ par Karine Dion  
et APPUYÉ par Ariane Boivin

que la séance soit levée.

**LA PROPOSITION EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.**

La séance est levée à 13 h 50.

---

Danielle Lambert  
Secrétaire-trésorière

---

François Chassé  
Président